Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 038-200030658-20230626-2023_107-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/107 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 26 juin, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 20 juin 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Joël Zoppé, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Jacqueline Bonato
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Marc Giraud, Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Marie-Pierre Drain à Vincent Blanchard, Aymeric Faivre à Caroline Fiorucci, Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Béatrice Vial à Eric Bernard, Claude Girard à Alain Vidon, Philippe Vial à Alain Roche.
Votants : 38 Pour : 38

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CAUE POUR LES CONSULTANCES PAYSAGERES ET RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MISSION DU PAYSAGISTE CONSEIL

La CCT et le CAUE de l'Isère reconduisent depuis 2012 une convention pour l'organisation des consultances paysagères sur le territoire du Trièves. Ces consultances se tiennent une fois par mois sur le territoire et permettent de conseiller les collectivités pour maintenir une politique cohérente en faveur des paysages. Le coût prévisionnel est estimé à 3 600 €, le CAUE permet d'obtenir une subvention de 70%. Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé au conseil communautaire sa reconduction pour une durée de 3 ans. Il convient donc d'autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention avec le CAUE et le contrat avec la paysagiste et de solliciter le CAUE pour le versement des aides.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec le CAUE concernant la consultance paysagère et le renouvellement du contrat de mission du paysagiste conseil,
- **AUTORISE** le président à signer la convention et le contrat de mission du paysagiste conseil,
- **AUTORISE** le président à solliciter le CAUE pour le versement des aides.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 26 juin 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 6/7/23 *et de sa publication le* 6/7/23